



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 73375

Texte de la question

M. Céleste Lett demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative que la langue officielle des jeux Olympiques soit la langue française. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1. quelles sont les mesures que le gouvernement français a prises ou compte prendre pour défendre et promouvoir la langue française lors des jeux Olympiques de Pékin en 2008 ; 2. si des discussions sont envisagées à ce sujet avec les autorités chinoises et particulièrement avec les autorités pékinoises.

Texte de la réponse

La règle 24 de la charte olympique stipule que les langues officielles du Comité international olympique sont le français et l'anglais et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi sauf disposition écrite contraire. Afin de protéger l'usage et l'utilisation de la langue française dans les instances internationales et d'aider les comités d'organisation des jeux Olympiques à assurer le respect des dispositions de la charte, les pouvoirs publics français ont mis en place un dispositif de soutien à l'usage du français. Depuis les jeux Olympiques d'été d'Atlanta en 1996, une convention est régulièrement signée entre le président du comité d'organisation et l'ambassadeur de France, représentant le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication. Elle détermine les conditions du partenariat et décrit les éléments constitutifs du programme de soutien. Parallèlement les différents comités d'organisation des jeux Olympiques ont pris conscience de l'intérêt que représente le multilinguisme en tant qu'élément de la dimension culturelle et internationale des jeux, et travaillent avec les autorités françaises autour du dispositif suivant : la traduction en français des différentes publications écrites ainsi que du site internet ; la formation linguistique des salariés et des bénévoles ; la mise à disposition de stagiaires d'écoles d'interprétation et de traduction afin de renforcer les services linguistiques des comités ; la publication d'un lexique bilingue ou trilingue des termes sportifs mis à la disposition des journalistes, des fédérations sportives, des athlètes et des volontaires ; la traduction en français de la signalétique dans les enceintes officielles. Depuis les derniers jeux Olympiques d'Athènes, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) intervient également par des actions complémentaires de soutien et désigne à cet effet un grand témoin francophone. Avec l'appui des autorités françaises, le secrétaire général de l'OIF s'est rendu à Lausanne le 10 mars 2005 afin de rencontrer le président du Comité international olympique (CIO) pour s'entretenir spécifiquement de cette question. Une convention entre le président du comité d'organisation des jeux Olympiques de Turin (TOROC) et le gouvernement français relative à la mise en place du programme de soutien au français a été signée à Turin le 29 juin 2005. Lors de la dernière réunion du groupe de travail interministériel « Le français du sport », qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le 5 juillet 2005, figurait à l'ordre du jour la préparation du programme français pour les jeux Olympiques de Turin et de Pékin. En ce qui concerne ces derniers, le ministère des affaires étrangères a programmé dès l'année 2005 des budgets spécifiques destinés au programme de soutien au français. Le secrétaire général de l'OIF a rencontré l'ambassadeur de Chine à Paris, qui s'est montré rassurant sur cette question. Une convention sera signée entre la France et le président du comité d'organisation des Jeux

(BOCOG). Celle-ci comportera, entre autres, un lexique en version trilingue sous forme électronique et CD-Rom, ainsi que la mise à disposition de stagiaires trilingues français, anglais, chinois (niveau DEA, DESS ou masters). Le programme de coopération bilatéral franco-chinois pour 2005 inclut l'inscription de trois experts chinois au programme de formation au français du sport mis en place par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative chaque année en coopération avec l'université Michel-de-Montaigne de Bordeaux. Dans le cadre de sa présidence pour les deux ans à venir de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage (CONFEJES), la France s'efforcera de mobiliser les membres de la CONFEJES pour les jeux Olympiques de Pékin et de favoriser ainsi le recrutement de bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73375

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8483

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10875